PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce jeudi 2 mars 2023, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Sylvain Grégoire Conseiller No : 2 Madame Pierrette Morin Conseillère No : 5 Monsieur Pascal Hétu Conseiller No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 SUBVENTION POUR LE PROJET CANOT/KAYAK
- 1.3 TIRAGE BOIS DE CHAUFFAGE
- 1.4 Téléphonie
- 1.5 DÉROGATION MINEURE
- 1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.7 LEVÉE DE LA SÉANCE

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-03-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 SUBVENTION POUR LE PROJET CANOT/KAYAK

26-03-22 Subvention pour le projet Canot/Kayak

ATTENDU QUE la Municipalité travaille à l'élaboration d'un circuit canot/kayak depuis quelques années;

ATTENDU QUE les critères d'admissibilités au Fonds Touristique sont respectés;

ATTENDU QUE le projet permettra de mettre en valeur les richesses de la faune et la flore abitibienne dans un circuit navigable de plus de 20 km;

ATTENDU QUE les coûts du projet sont estimés à 61 071,09\$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE déposer une demande de subvention au Fonds touristique au montant maximal admissible soit, 20 000\$;

ÉTANT ENTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités de la demande et s'engage à les respecter.

1.3 TIRAGE BOIS DE CHAUFFAGE

TIRAGE BOIS DE CHAUFFAGE

Les travaux forestiers 2022-2023 ont généré quelques voyages de bouleaux. Ce bouleau est vendu aux citoyens au coût de 1 200\$ taxes incluses. Puisque plusieurs citoyens sont intéressés, un tirage au sort est fait :

- 1. Cathy Chabot
- 2. Suzanne Frigon St-Laurent
- 3. Martin Carrier
- 4. André St-Laurent
- 5. Dominik Labelle

1.4 TÉLÉPHONIE

<u>27-03-22</u> <u>Téléphonie</u>

ATTENDU QUE le système téléphonique de la Municipalité ne répond plus aux besoins;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale peut être conclue entre les Municipalités de Berry, Saint-Mathieu-d'Harricana et Saint-Dominique-du-Rosaire pour les services de téléphonie Florence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry sera gestionnaire de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale, Katy Fortier, à signer au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale et tous les documents relatifs à la bonne gestion de cette entente.

1.5 DÉROGATION MINEURE

<u>28-03-22</u> <u>DÉROGATION MINEURE</u>

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 615 496 a déposé une demande pour construire un bâtiment agricole ayant une marge de recul avant de 13,04 mètres;

ATTENDU QUE la marge de recul avant prévu à la grille de spécification de la zone AG1 est de minimum 20 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté et recommande l'acceptation de cette dérogation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la construction d'un bâtiment agricole ayant une marge de recul de 13,04 mètres au lieu de 20 mètres tel que prescrit par le Règlement de zonage 147-15.

1.6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée, il est 19h50

Christian Legault Katy Fortier
Maire Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Christian Legault Maire